



NATIONS UNIES

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALECONSEIL  
DE SÉCURITÉNistr.  
GÉNÉRALE

A/34/151

S/13206

28 mars 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-quatrième session

Point 25 de la liste préliminaire<sup>x</sup>

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE

Trente-quatrième année

Lettre datée du 28 mars 1979, adressée au Secrétaire général par le  
représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations  
Unies

Comme suite à ma lettre du 25 mars 1979 (A/34/131-S/13192), je souhaite appeler d'urgence votre attention sur deux autres actes criminels commis à Jérusalem et à Lod, respectivement les 26 et 27 mars 1979 par l'Organisation terroriste connue sous le nom d'OLP.

A peu près au moment où était signé à Washington le traité de paix entre Israël et l'Égypte, une grenade à main était lancée dans un hôtel de la vieille ville de Jérusalem, blessant neuf personnes.

Dans un deuxième incident, une bombe a explosé à environ 8 h 30, dans un marché en plein air de Lod. Une femme a été tuée et 19 hommes et femmes ont été blessés, dont quatre grièvement.

Dans le courant de la journée du 27 mars, l'Agence de presse dirigée par les terroristes de l'OLP a annoncé à Beyrouth que ladite organisation revendiquait la responsabilité de ces deux crimes.

S'il fallait d'autres preuves que ces derniers actes criminels ont été exécutés dans le dessein de perturber et de subvertir le processus actuel d'établissement de la paix, l'Agence de presse de l'OLP a déclaré que les deux atrocités décrites ci-dessus étaient dirigées contre le traité de paix.

<sup>x</sup> A/34/50.

Sachant que l'OLP se nourrit de violence et de tentatives de meurtres en masse, les ennemis de la paix se servent d'elle comme d'un instrument pour tenter d'entraver tout progrès sur la voie de la paix et de la réconciliation au Moyen-Orient. Comme l'a déclaré Abu Iyyad, l'un des partisans de Yasser Arafat, dans un discours qu'il a prononcé à Beyrouth le 22 mars, l'OLP est hostile au traité de paix, non pas en tant que tel, mais "parce qu'il représente la paix avec Israël et la reconnaissance d'Israël".

Le Gouvernement israélien est voué à la cause de la paix et à la poursuite du processus d'établissement de la paix. Il prendra en conséquence, comme je l'ai déjà également dit dans des lettres précédentes, toutes les mesures nécessaires pour déjouer les desseins des ennemis de la paix et pour protéger la vie et la sécurité de ses citoyens.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 25 de la liste préliminaire, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM

-----